

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : validation du projet « aménagement de la boutique de l'office de tourisme » et sollicitation d'une subvention LEADER

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de l'EPIC Office de tourisme Lac Aiguebelette

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à 18h

Le conseil d'Administration de l'office de tourisme Lac Aiguebelette, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER.

Présents : MMES MM. FAUGE. LEBRAT. MOITEAUX. SEINE. TAVEL. GROLLIER. MANTEL. TUR
Absents excusés : MMES MM. FRANCONY. BAILLY. BOIS.

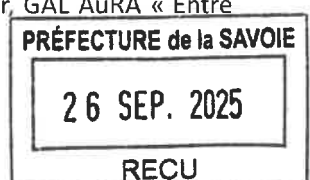
Le Président :

Rappelle qu'au titre des articles L.133-3, L.211-1 et 221-2 du code du tourisme et conformément à l'objet de l'EPIC, l'office de tourisme du Lac d'Aiguebelette peut commercialiser des prestations de services touristiques ;

Explique que dans le cadre de la restructuration des locaux de la Maison du Lac, la boutique de l'office de tourisme sera amenée à évoluer vers une boutique type Maison de Pays avec pour objectifs de refléter l'identité de la destination, de donner de la visibilité au territoire, d'être un levier pour faire découvrir et proposer des richesses touristiques aux visiteurs mais également aux locaux, d'offrir aux acteurs locaux la possibilité de s'inscrire dans le développement touristique, de valoriser les talents locaux, de diversifier son activité et d'augmenter la part d'autofinancement de l'EPIC ;

Dit que les travaux d'aménagement de cette nouvelle boutique sont chiffrés à 48 865€ HT, intégrant la conception et l'aménagement.

Propose de solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Développer une offre touristique accessible à tous et respectueuse du territoire » - programme Leader GAL AuRA « Entre lacs et montagnes » ;



Présente le Plan de financement prévisionnel du projet :

Plan de financement prévisionnel

Poste de dépense	HT	Poste de recette		
Aménagement boutique	48 865€	Co financement EPIC	14 092€	36%
		Fond Leader	25 000€	64%
		Total Aides publiques EPIC	39 092€	80%
		Autofinancement EPIC	9 773€	20%
TOTAL	48 865€		48 865€	100%

Le Conseil d'Administration, en application de ses statuts :

- Valide le projet dans sa version désormais aboutie
- Valide le plan de financement prévisionnel
- Confirme qu'en cas de non-obtention d'un financement envisagé, l'autofinancement de l'EPIC peut être augmenté
- Mandate Maud LEPIN, représentante légale de l'office de tourisme Lac Aiguebelette et l'autorise à solliciter le financement LEADER et à signer tout document afférent
- Valide le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

